

Le droit, au cœur de la lutte contre les exclusions

Considérant que la rupture de droit représente l'une des premières causes de l'exclusion, l'association Droits d'urgence met en place des permanences d'accompagnement juridique au sein de structures accueillant des personnes en situation de précarité. Reportage.

Ce jeudi de février en début d'après-midi, comme toutes les deux semaines, Erica Ward, juriste salariée de l'association Droits d'urgence, arrive à la Cité du refuge-Centre Espoir de l'Armée du salut, dans le 13^e arrondissement de Paris. L'établissement, à l'architecture conçue par Le Corbusier en 1933, se définit comme un ensemblier d'insertion comptant un centre d'hébergement et de réinsertion sociale de 300 places et plusieurs dispositifs d'insertion par l'activité économique. Cinq rendez-vous ont été arrêtés pour l'après-midi. Ils concernent des personnes habitant la Cité du refuge qui vivent des situations dont les référents sociaux ne peuvent démêler seuls la complexité juridique.



« Notre principe d'intervention est de réaliser l'accompagnement juridique des publics en situation d'exclusion et de précarité sur place, là où un accompagnement social, médical est déjà à l'œuvre », décrit Gwenaëlle Thomas-Maire, la directrice de Droits d'urgence. La perte de droit figure parmi les premières causes de l'exclusion en France, une personne sur cinq ignorant les recours possibles.

Ces permanences juridiques apportent un complément d'accompagnement bienvenu. « Ce partenariat avec Droits d'urgence est important, souligne Stéphane Nougarede, référent social à la Cité du refuge, car nous ne sommes pas spécialistes des problématiques de droit et beaucoup de personnes que nous suivons ici sont en attente de papiers et sont dans des situations compliquées. » Le fait qu'Erica Ward vienne sur place est un autre atout relevé par les travailleurs sociaux. « Nous avons un public qui a parfois du mal à aller vers l'extérieur. Cet après-midi, par exemple, deux rendez-vous concernent des dames que je suis et qui sont en fauteuil roulant. Celles-ci n'auraient pas pu se déplacer pour consulter un juriste », note Julie Sasia, référente sociale à la Cité du refuge.

Cette permanence est en place depuis 2020. Erica Ward l'assure depuis 2021. L'organisation est bien

L'accès au droit pour tous

L'association Droits d'urgence est née en 1995. Son objet : favoriser l'accès au droit des personnes en situation d'exclusion sociale et de vulnérabilité. L'association a développé plusieurs formules de permanences à Paris : des relais d'accès au droit, des permanences de juristes bénévoles,

ainsi que des permanences *pro bono* avec des cabinets d'avocats. Au-delà des structures institutionnelles et associatives, Droits d'urgence intervient aussi en établissements pénitentiaires et psychiatriques. L'association a, par ailleurs, un site, Droitsdirects.fr, dédié aux violences

faites aux femmes, afin qu'elles puissent accéder à un conseil juridique en toute discrétion. En 2023, Droits d'urgence, c'était : 76 700 personnes aidées, 11 788 permanences, 51 salariés, 418 bénévoles et 105 lieux d'intervention. ●

Pour en savoir plus : droitsurgence.org



rodée. Les travailleurs sociaux de l'établissement préparent un planning de rendez-vous tous les quinze jours. Ils élaborent des fiches récapitulatives des situations, accompagnées des documents dont pourrait avoir besoin Erica Ward. En moyenne, quatre à cinq rendez-vous sont calés par permanence, certains dossiers demandant plus de temps que d'autres. Une partie concerne des premières demandes et l'autre, des consultations de suivi.

Avant le premier rendez-vous, Erica Ward est rejointe par Amélia Guglielmi, élève-avocate au sein du cabinet Bredin Prat. Elle assistera avec elle aux rendez-vous. La jeune femme n'est pas spécialiste en droit des étrangers, ni en droit de la famille ou autres questions le plus fréquemment abordées dans ces permanences, mais souhaite justement s'y sensibiliser. Sa présence est permise par un partenariat conclu entre le cabinet d'avocat et Droits d'urgence. Depuis 2012, en effet, l'association a mis en place des partenariats *pro bono* avec plusieurs cabinets d'avocats. Le principe du *pro bono*, pour les juristes, permet de conseiller gratuitement des populations défavorisées pour démocratiser l'accès à la justice.

Vivre normalement

14h30. Émilie, le premier rendez-vous, entre, un gros dossier à la main. Ce n'est pas la première fois qu'elle se voit avec Erica Ward. Il faut dire que sa situation, comme les autres, n'est pas simple et nécessitera encore plusieurs rendez-vous, du temps et de la patience. Deux sujets sont à l'ordre du jour : un litige avec son ancien employeur et un droit de garde de sa fille restée dans un autre pays européen avec son père. Le tout, sans qu'Émilie n'ait de papiers pour rester durablement en France, mais une carte de séjour longue durée d'un pays européen. De ce fait, techniquement, elle n'a pas le droit de travailler et, sans travail, difficile de pouvoir prétendre à la garde de sa fille. Sauf que l'une des voies de régularisation est justement celle du travail. Une hypocrisie administrative qui met les personnes à la merci d'employeurs sans scrupule. La juriste concède, après le départ d'Émilie : « *une partie du travail consiste à aider les gens à tenir dans la durée car les situations sont très complexes et très longues. C'est difficile moralement* ».

Pierre, le troisième rendez-vous du jour, est came-rounais. Il souhaiterait faire une demande de titre de séjour en tant que parent d'enfants scolarisés.

Son fils et sa fille vivent dans une autre ville auprès de leur mère dont il est séparé. Mais les règles viennent de changer (**lire encadré**) et les délais sont rallongés. Or, Pierre n'est pas sur le territoire français depuis suffisamment longtemps. « *Ici au moins, à la Cité du refuge, on est aidé, mais ailleurs, c'est mauvais patrons et marchands de sommeil. C'est compliqué. Nous, on veut juste vivre normalement* », se décourage Pierre.

Julie Sasia accompagne le rendez-vous suivant, une dame en fauteuil roulant, éthiopienne, ayant le statut de réfugiée, qui souhaiterait pouvoir faire venir ses enfants restés au pays. Une première demande de réunification familiale a été refusée. Droits d'urgence a fait un recours. Il s'agit de respecter maintenant les délais anxiogènes imposés par la Commission de recours contre les décisions de refus de visa (CRRV) et de faire une demande d'aide juridictionnelle. Selon Erica Ward, c'est vrai, « *nous voyons des choses dures et il faut savoir se protéger. Mais nous voyons aussi tellement de gens qui ont un courage incroyable, cela nous motive.* » ●

Stéphanie Barzasi



Une circulaire inhumaine

Depuis la loi Darmanin sur l'immigration de janvier 2024, et avant une nouvelle loi sur le sujet attendue pour 2025, le nouveau ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a envoyé, en janvier aux préfets, une circulaire abrogeant la circulaire de 2012 concernant les conditions de régularisation des personnes sans papiers qui pouvaient demander une « admission exceptionnelle au séjour » pour motif familial, humanitaire, économique ou étudiant. Dans cette circulaire, le ministre demande en particulier de privilégier les régularisations des travailleurs dans les métiers en tension, pour lesquels il faudra prouver trois ans de présence en France et douze mois d'ancienneté dans le travail, et d'exiger sept ans de présence en France pour tous les autres cas. Pour rappel, en France, les personnes en situation irrégulière n'ont pas le droit de travailler. ●

Pour aller plus loin : gisti.org